

Conseil de la métropole du 11 décembre 2017

COMPTE RENDU

Date de convocation
27 novembre 2017

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Claude BELLEC

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le lundi 11 décembre 2017 à 17 heures, sous la Présidence de Monsieur François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, M. P. KARLESKIND, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. Y. DU BUIT, Mme R. FAGOT OUKKACHE, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ, Mme J. LE GOIC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MONTANARI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. G. ROUE, M. R. SALAMI, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. OGOR, Vice-Président.

Mme A. ARZUR, Mme S. BASTARD, Mme C. BOTHUAN, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. G. MOAL, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

Mme G. LE GUENNEC, Conseillère.

A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

ADMINISTRATION GENERALE

C 2017-12-178

- Retrait des 12ème et 16ème Vice-Présidences de la métropole

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes de se prononcer sur le retrait des 12ème et 16ème Vice-Présidences de la métropole.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

Nombre de bulletins blancs : 11

Nombre de bulletins nuls : 1

en application de l'article L.66 du code électoral :

Nombre de suffrages exprimés : 46

Ne prennent pas part au vote : les groupes 'Rassemblement pour Brest', 'Brest Nouvelle Alternative', 'Brest, métropole en marche', et J. LE GOIC

RETRAIT : 44

MAINTIEN : 2

C 2017-12-179

- Élection aux 12ème et 16ème Vice-Présidences de la métropole

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de procéder à l'élection des 12ème et 16ème Vice-Présidents de la métropole.

M. le Président informe de la candidature de Mme Rebecca FAGOT-OUKKACHE au poste de 12ème Vice-Présidente.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

Nombre de bulletins blancs : 8

Nombre de bulletins nuls : 0

en application de l'article L.66 du code électoral :

Nombre de suffrages exprimés : 50 voix en faveur de Rebecca FAGOT-OUKKACHE, 12ème Vice-Présidente.

M. le Président informe de la candidature de M. Réza SALAMI au poste de 16ème Vice-Président.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

Nombre de bulletins blancs : 12

Nombre de bulletins nuls : 3

43 voix en faveur de Réza SALAMI, 16ème Vice-Président.

Ne prennent pas part au vote : les groupes 'Rassemblement pour Brest', 'Brest Nouvelle Alternative', 'Brest, métropole en marche' et J. L GOIC

C 2017-12-180

- Élection au Bureau de la métropole

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de procéder à l'élection du Bureau de la métropole, afin de compléter les membres de cette instance.

M. le Président informe de la candidature de M. Patrick APPERE, Mme Rebecca FAGOT-OUKKACHE devenant Vice-Présidente provoquant la vacance d'un siège au Bureau.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

Nombre de bulletins blancs : 13

Nombre de bulletins nuls : 0

en application de l'article L. 66 du code électoral :

Nombre de suffrages exprimés : 45 voix en faveur de Patrick APPERE

Ne prennent pas part au vote :

Les groupes 'Rassemblement pour Brest', 'Brest nouvelle Alternative', 'Brest, métropole en marche' et J. LE GOIC

C 2017-12-181

- Technopôle Brest Iroise - Désignation de représentant-e de Brest métropole dans divers organismes

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de désigner le représentant-e de Brest métropole, au Conseil d'Administration de l'association Technopole Brest Iroise.

DESIGNATION EFFECTUEE :

M. Michel GOURTAY

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstentions : J. LE GOIC et les groupes 'Brest Nouvelle Alternative' et 'Rassemblement pour Brest'

Ne prend pas part au vote : le groupe 'Brest, métropole en marche'

DEVELOPPEMENT

- Développement Economique

C 2017-12-182

- Convention de partenariat Brest métropole - Région Bretagne - Approbation d'un projet de convention précisant les orientations stratégiques et les dispositifs mis en œuvre par les partenaires en termes de développement économique et d'accompagnement des entreprises, suite à l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Approbation d'un projet de convention de mise en oeuvre d'un des dispositifs (pass commerce artisanat).

En février 2017, la Région Bretagne a approuvé son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), dont le volet métropolitain intègre la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique (SMDE) de Brest métropole. Afin d'assurer une mise en œuvre coordonnée de l'action des deux collectivités, notamment sur le volet de l'accompagnement et des aides directes aux entreprises, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes d'approuver le projet de convention de partenariat entre la Région et Brest métropole ainsi que le projet de convention de mise en œuvre du dispositif pass commerce artisanat, joints à la délibération et d'autoriser le Président, ou son représentant, à les signer.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

Abstention : J. LE GOIC

C 2017-12-183

- Pôles de compétitivité – Approbation d'un projet de convention cadre de participation des collectivités territoriales à l'aide aux projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité pour la période 2018-2020

Depuis 2006, Brest métropole accompagne le financement de projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité dans le cadre d'une convention régionale de partenariat. En continuité de l'action menée sur la période 2006-2017, et en tenant compte de la mise en œuvre de la nouvelle organisation économique régionale liée à l'application de la loi NOTRe, la Région Bretagne propose de renouveler ce partenariat en associant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) bretons qui les souhaiteraient. En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président ou son représentant, à signer une nouvelle convention de partenariat pour la période 2018-2020.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

Abstention : J. LE GOIC

C 2017-12-184

- Grand Large/Port de Commerce - Approbation du compte-rendu d'activité comptable (CRAC) présenté par la SEMPI, arrêté au 31/12/2016 - Approbation du bilan financier de l'opération, issu du CRAC 2016 - Avenant n° 4 à la convention de concession.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétente, d'approuver le compte-rendu d'activité comptable (CRAC) arrêté au 31 décembre 2016 de la SEMPI, dressant le bilan financier et le bilan d'activités de la convention de concession du bâtiment Grand Large, d'approuver le bilan financier de l'opération issu du présent CRAC, d'approuver le projet d'avenant n° 4 à la convention de concession joint et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

Abstention : J. LE GOIC

- Stratégie et prospective

C 2017-12-185

- Pacte métropolitain d'innovation de Brest métropole : approbation d'un projet d'avenant n°3

Le Pacte métropolitain d'innovation de Brest métropole a été signé le 27 janvier 2017. Un avenant n°3 au Pacte brestois s'avère nécessaire pour intégrer deux éléments nouveaux : une modification du plan de financement du projet « Parc de découverte des Océans, Océanopolis : transition énergétique, et une précision concernant le financement par l'Etat du dossier « Université des Nations Unies ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet d'avenant n°3 et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- Projets et équipements métropolitains

C 2017-12-186

- Océanopolis - quitus du mandat de maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux d'investissements et de gros entretiens du patrimoine, de restructurations et d'extensions pour la période 2001-2009

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la reddition des comptes et de donner quitus à Brest Métropole Aménagement sur la base du bilan de clôture de la convention cadre de mandat pour le suivi des travaux d'investissements, de gros entretiens du patrimoine, de restructurations et d'extensions du site d'Océanopolis à Brest.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

FINANCES

- Budget

- C 2017-12-187** - **Exercice 2017 : approbation de la décision modificative n°3.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la DM n°3 2017 procédant à l'ajustement du budget primitif 2017.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
- Contre : le groupe 'Rassemblement pour Brest' et J. LE GOIC**
- Abstentions : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative' et N. BERROU-GALLAUD**
-
- C 2017-12-188** - **Exercice 2018 : autorisation de dépenses d'investissement et de versement de subventions avant le vote du budget primitif 2018.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement ainsi que les subventions de fonctionnement, dans la limite des montants énumérés dans l'état ci-annexé et pour les autres chapitres de la section de fonctionnement, dans la limite de celle inscrite au budget de l'année 2017.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
- Contre : le groupe 'Rassemblement pour Brest'**
- Abstentions : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative', N. BERROU-GALLAUD et J. LE GOIC**

- Comptabilité

- C 2017-12-189** - **Quitus du mandat pour deux conventions de 1997 et 1998, de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMAEB pour la réalisation des travaux de désamiantage dans les collèges de la Communauté Urbaine de Brest.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de donner quitus à la SemBreizh pour la réalisation des travaux de désamiantage dans les collèges de la Communauté Urbaine de Brest.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
-
- C 2017-12-190** - **Admission en non-valeurs des créances irrécouvrables et des créances éteintes des exercices 2008 à 2017.**
Il est proposé au Conseil de la métropole après avis des commissions compétentes, d'approuver l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables et des créances éteintes des exercices 2008 à 2017.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

C 2017-12-191

- Provisions pour dépréciation de compte de tiers.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de se prononcer sur la demande de constitution de provisions pour dépréciation de compte de tiers et leur reprise, à la demande du comptable public.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- Conseil de Gestion

C 2017-12-192

- Brest'aim - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration de Brest'aim

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de Brest'aim.

**ADOPTÉ À LA
MAJORITÉ**

**Contre : le groupe
'Rassemblement pour
Brest' et J. LE GOIC**

**Abstention : N. BERROU-
GALLAUD**

C 2017-12-193

- Brest Métropole Aménagement - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration de Brest Métropole Aménagement

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de Brest Métropole Aménagement.

**ADOPTÉ À LA
MAJORITÉ**

**Contre : le groupe
'Rassemblement pour
Brest'**

**Abstentions : J. LE GOIC
et N. BERROU-
GALLAUD**

C 2017-12-194

- Eau du Ponant - Société Publique Locale - Approbation du rapport annuel des représentants au conseil d'administration d'Eau du Ponant - Société Publique Locale pour l'exercice 2016

L'article 9 des contrats d'objectifs des services publics de l'eau et de l'assainissement prévoit que Brest métropole est destinataire une fois par an d'un rapport aux actionnaires qui, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, lui est présenté par ses représentants au conseil d'administration d'Eau du Ponant - Société Publique Locale. Outil du contrôle analogue, ce rapport comporte une partie spécifique sur les services délégués. Aussi, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration d'Eau du Ponant - Société Publique Locale.

**ADOPTÉ À LA
MAJORITÉ**

Contre : J. LE GOIC

**Abstentions :
N. BERROU-GALLAUD,
les groupes 'Brest Nouvelle
Alternative' et
'Rassemblement pour
Brest'**

C 2017-12-195

- SAFI - Rapport annuel du représentant au conseil d'administration de la SAFI - Exercice 2016

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de la SAFI.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstentions : les groupes
'Rassemblement pour
Brest', 'Brest Nouvelle
Alternative', J. LE GOIC
et N. BERROU-
GALLAUD**

C 2017-12-196

- SEMAEB - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration de la SEMAEB

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel du représentant de Brest métropole au conseil d'administration de la SEMAEB.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstentions : N.
BERROU-GALLAUD, J.
LE GOIC, les groupes
'Rassemblement pour
Brest' et 'Brest Nouvelle
Alternative'**

C 2017-12-197

- SEMPI - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration de la SEMPI- Exercice 2016

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de la SEMPI.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstentions : le groupe
'Rassemblement pour
Brest', J. LE GOIC et N.
BERROU-GALLAUD**

C 2017-12-198

- SOTRAVAL SEML - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration de Sotralval SEML- Exercice 2016

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de Sotralval SEML.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstentions : les groupes
« Brest Nouvelle
Alternative »,
'Rassemblement pour
Brest', J. LE GOIC et N.
BERROU-GALLAUD**

C 2017-12-199

- SOTRAVAL SPL - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration de Sotralval SPL - Exercice 2016

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de Sotralval SPL.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstentions: les groupes
'Rassemblement pour
Brest', 'Brest Nouvelle
Alternative', N. BERROU-
GALLAUD et J. LE GOIC**

C 2017-12-200

- SODEFI - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration de la SODEFI

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel du représentant de Brest métropole au conseil d'administration de la SODEFI.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstentions : les groupes
'Rassemblement pour
Brest', 'Brest Nouvelle
Alternative' et 'Brest,
métropole en marche'**

- C 2017-12-201** **- Approbation d'un avenant à la convention de gestion unifiée du personnel entre Brest métropole et la ville de Brest pour la mutualisation de l'Unité de régulation du stationnement**
La mutualisation de l'Unité de régulation du stationnement entre Brest métropole et la ville de Brest, pour l'exercice de leurs compétences respectives, implique une modification de la convention relative à la gestion unifiée du personnel du 17 juillet 2014. Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'avenant joint à la présente délibération et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
Contre : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative'
Abstentions : le groupe 'Rassemblement pour Brest' et J. LE GOIC
- C 2017-12-202** **- Evolution de l'actionnariat d'Eau du Ponant, Société Publique Locale – Entrée au capital du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Daoulas**
Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Daoulas a manifesté l'intérêt d'entrer au capital d'Eau du Ponant afin de bénéficier de prestations rendues par cet opérateur. Cette opération implique la vente d'une action détenue par Brest métropole. En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la cession d'une action au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Daoulas, d'approuver la promesse unilatérale de vente d'action entre le nouvel actionnaire et Brest métropole et d'autoriser le Président à la signer.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
Ne prend pas part au vote : R.J. LAURET

ADMINISTRATION GENERALE

- Ressources Humaines

- C 2017-12-203** **- Adaptation du tableau des emplois à l'évolution des besoins de la collectivité**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'adapter les emplois à l'évolution des besoins de la collectivité.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
Contre : le groupe 'Rassemblement pour Brest'
Abstentions : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative', N. BERROUGALLAUD et J. LE GOIC
- C 2017-12-204** **- Mise à disposition de personnel auprès du Syndicat de Bassin de l'Elorn et du Groupement d'Intérêt Public dénommé LABOCEA**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la mise à disposition de personnel auprès du Syndicat du Bassin de l'Elorn d'une part, et du Groupement d'Intérêt Public dénommé LABOCEA d'autre part, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions respectives de mise à disposition.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- C 2017-12-205** - **Mise en œuvre de la charte de langue bretonne, engagement dans la labellisation de niveau 2**
Brest métropole est signataire de la charte de la langue bretonne en 2006, il est proposé au Conseil de la métropole après avis des commissions, que la métropole s'engage dans l'obtention du niveau 2 de la labellisation nécessitant la réalisation de 10 actions précisément identifiées.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstention : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative'**
- C 2017-12-206** - **Approbation d'un projet d'avenant prolongeant jusqu'au 31 décembre 2018 le règlement de mise en commun de moyens signé avec certaines communes de l'agglomération brestoise, pour l'acquisition par Brest métropole d'outils logiciels partagés destinés à des bibliothèques et centres de documentation de son territoire**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet d'avenant relatif la prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 de l'actuel règlement de mise en commun de moyens pour l'acquisition d'outils logiciels partagés destinés aux bibliothèques municipales et centres de documentation des équipements culturels, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- C 2017-12-207** - **Approbation d'un projet d'avenant n° 23 à la convention avec le Syndicat Intercommunal des Pompes Funèbres des Communes Associées pour la gestion du crématorium de Brest pour l'année 2018**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet d'avenant n°23 instaurant les tarifs du crématorium pour l'exercice 2018 et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
- Contre : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative'**
- Abstentions : J. LE GOIC et N. BERROU-GALLAUD**

SERVICES A LA POPULATION

- C 2017-12-208** - **Capture et mise en fourrière des animaux errants - Approbation des tarifs d'intervention pour l'année 2018**
En application de la compétence de capture et de mise en fourrière, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de fixer les tarifs pour 2018.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstention : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative'**

- Ecologie urbaine

C 2017-12-209

- Politique sociale de l'eau - proposition de poursuite du dispositif pour la période 2017/2018.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président à signer d'une part avec Eau du Ponant, société publique locale, la convention relative au FSL pour l'année 2018, pour un montant maximum de 150 000 € et d'autre part avec les Compagnons bâtisseurs, la convention de partenariat relative à la politique sociale de l'eau, pour un montant de 17 250 €.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstentions : les groupes
'GICA' et 'Brest Nouvelle
Alternative'**

C 2017-12-210

- Avenant n°1 à la convention entre Brest métropole et la commune de Plabennec, relative au raccordement des eaux usées de diverses rues de la commune de Gouesnou au réseau d'assainissement de la commune de Plabennec

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention entre Brest métropole et la Commune de Plabennec, relatif à l'extension du périmètre géographique d'application des termes de la convention et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- Propreté Déchets

C 2017-12-211

- Redevance Spéciale - Actualisation des tarifs de redevance spéciale pour l'élimination des déchets banals autres que ceux des ménages pour l'exercice 2018.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'actualiser les tarifs des prestations de collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères issus des producteurs autres que les ménages pour l'année 2018.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstention : le groupe
'Rassemblement pour
Brest'**

C 2017-12-212

- BACS - approbation des tarifs de mise à disposition de bacs pour l'année 2018.

Brest métropole facture le remplacement de bacs aux usagers (dans des cas spécifiques prévus par le règlement de collecte) et la mise à disposition ponctuelle à des organismes divers pour l'organisation de manifestations ou festivités. Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les tarifs de mise à disposition de ces bacs pour l'année 2018.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- C 2017-12-213** - **Evolution des critères d'exonération et de facturation pour l'élimination des déchets des associations.** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de préciser les critères d'exonération et de facturation pour l'élimination des déchets de certaines associations ayant une activité sociale en faveur de populations en difficulté ou ayant une activité d'insertion professionnelle. Les dispositions s'appliqueraient au 1^{er} janvier 2018.
- C 2017-12-214** - **REP papiers - Responsabilité élargie des producteurs (REP) de papiers - Approbation d'un contrat d'adhésion relatif à la collecte et au traitement des déchets papiers avec l'éco-organisme Citeo pour la période 2018-2022** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet de contrat d'adhésion relatif à la collecte et au traitement des déchets papiers avec l'éco-organisme Citeo pour la période 2018-2022 dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) de papiers.
- C 2017-12-215** - **REP emballages ménagers - Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) d'emballages ménagers - Approbation d'un contrat avec l'éco-organisme Citeo pour la période 2018-2022, Barème F.** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet de contrat avec l'éco-organisme Citeo pour la période 2018-2022 dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) d'emballages ménagers.
- Espace Public
- C 2017-12-216** - **Approbation des tarifs des prestations des services collecte, propreté, voirie et espaces verts pour l'année 2018** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les tarifs de facturation des prestations réalisées par les services collecte, propreté, voirie et espaces verts pour l'année 2018.
- Equipements d'Agglomération
- C 2017-12-217** - **Passerelle - Associations culturelles conventionnées : approbation d'un projet d'avenant financier aux conventions pluriannuelles pour l'année 2018 - Avances de subventions pour les associations** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet d'avenant financier pour l'année 2018 entre Brest métropole et l'association « Passerelle » et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer. **Abstentions : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative' et J. LE GOIC**

- C 2017-12-218** - **REMA - Régie autonome des musiques actuelles - La Carène : approbation d'un projet de convention d'objectifs pour l'année 2018 entre Brest métropole et la Régie de l'équipement musiques actuelles - Première subvention**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver une première subvention et un projet de convention d'objectifs pour l'année 2018 entre Brest métropole et la Régie de l'équipement musiques actuelles et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.
- ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**
- Abstentions: le groupe
'Brest Nouvelle
Alternative' et J. LE GOIC**
- C 2017-12-219** - **Archives municipales et métropolitaines : approbation d'un projet de convention 2016-2020 entre Brest métropole, la ville de Brest et le Conseil départemental du Finistère pour la participation aux frais d'entretien et d'investissement du bâtiment des archives.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de convention 2016-2020 de répartition des frais d'entretien et d'investissement du bâtiment des archives métropolitaines et municipales entre Brest métropole, la ville de Brest et le Conseil départemental du Finistère et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.
- ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**
- C 2017-12-220** - **Approbation d'un projet d'avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 de l'actuel règlement de mise en commun de moyens signé avec certaines communes de l'agglomération brestoise, pour l'acquisition par Brest métropole d'outils logiciels partagés destinés à des bibliothèques et centres de documentation de son territoire**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 de l'actuel règlement de mise en commun de moyens pour l'acquisition d'outils logiciels partagés destinés aux bibliothèques municipales et centres de documentation des équipements culturels, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant modifiant sa durée.
- RETIRE**
- Dynamique Educative et Jeunesse
- C 2017-12-221** - **Don Bosco - Approbation d'un projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre Brest métropole et l'association Don Bosco concernant le service de prévention spécialisée - versement d'une contribution financière.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver d'une part les dispositions d'un projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 avec l'association Don Bosco, d'autre part, le versement d'une contribution financière d'un montant de 913 038 €, et d'autoriser le président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositions.
- ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

C 2017-12-222

- Avenir jeunes - Approbation d'un projet de convention de partenariat 2017, relative au dispositif Avenir jeunes, entre Brest métropole et la Caisse d'allocations familiales du Finistère.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions d'un projet de convention de partenariat 2017, relative au dispositif Avenir jeunes, avec la Caisse d'allocations familiales du Finistère et d'autoriser le président, ou son représentant, à le signer.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

URBANISME

- Déplacements

C 2017-12-223

- Déploiement d'Installations de Recharge de Véhicules Électriques sur le territoire de Brest métropole : tarifs du service de charge, contrôle et fonctionnement

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de fixer le tarif applicable aux opérateurs de mobilité pour la charge de véhicules électriques sur les Installations déployées et ouvertes au public par Brest métropole sur son territoire.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstention : le groupe
'Brest Nouvelle
Alternative'**

C 2017-12-224

- Transport public collectif urbain - Approbation du projet d'avenant n°12 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public collectif urbain de voyageurs sur le territoire de Brest métropole

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, la signature d'un projet d'avenant n°12 au contrat d'exploitation du réseau de transport public, intégrant notamment des ajustements de l'offre de service, des travaux de mise en conformité confiés au délégataire, ainsi que la prolongation du contrat jusqu'au 30 juin 2019.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

Abstention : J. LE GOIC

C 2017-12-225

- Parcs de stationnement Bellevue-Jaurès-Capucins - Approbation d'un projet d'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public des parcs de stationnement Bellevue-Jaurès-Capucins

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet d'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public des parcs de stationnement Bellevue, Jaurès et Capucins afin de prendre en compte les conséquences du projet d'ouverture complète du Parc de stationnement des Capucins au 1^{er} juillet 2018.

**ADOPTÉ À LA
MAJORITÉ**

Contre : J. LE GOIC

- Plan Local d'Urbanisme

- C 2017-12-226** **- Débat annuel sur la mise en oeuvre de la politique locale d'urbanisme.** **PREND ACTE**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de prendre acte du débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme.
- C 2017-12-227** **- Déclaration d'intérêt général du projet de lotissement communal en requalification d'un ancien terrain de sport à Gouesnou et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Brest métropole.** **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de déclarer l'intérêt général du projet de lotissement communal en requalification d'un ancien terrain de sport sur le secteur du Crann à Gouesnou, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Brest métropole. **Contre : J. LE GOIC**

- Politique de la Ville

- C 2017-12-228** **- Contrat de ville : Bilan à mi-parcours du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération brestoise.** **PREND ACTE**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de prendre acte du bilan à mi-parcours du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération brestoise.

- Habitat

- C 2017-12-229** **- Intervention sur l'habitat privé - approbation d'un projet d'avenant de prolongation du Programme d'Intérêt Général Habitat Durable et du partenariat avec GDRF pour la sécurisation des installations de gaz naturel.** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la passation d'un projet d'avenant au Programme d'Intérêt Général Habitat Durable afin de prolonger l'opération de 18 mois et de conventionner avec GRDF une action commune pour la sécurisation des installations de gaz naturel des logements privés et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.

- Aménagement

- C 2017-12-230** - **Projet d'aménagement de l'Eco-Pôle industriel et logistique de Lanvian – Pays de Brest – Avis du Conseil de la métropole sur le dossier présentant le projet au titre de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement.**
Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Eco-Pôle industriel et logistique de Lanvian - Pays de Brest, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'émettre un avis favorable sur le dossier présentant le projet au titre de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
Contre : J. LE GOIC
- C 2017-12-231** - **Clôture administrative et financière de la ZAC de Kergaradec I à Brest, Gouesnou et Guipavas. Quitus à Brest Métropole Aménagement de sa mission de concession.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de donner quitus à Brest Métropole Aménagement de sa mission de concession concernant la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de Kergaradec I située sur les communes de Brest, Gouesnou et Guipavas, pour clôturer administrativement et financièrement l'opération.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- C 2017-12-232** - **ZAC de Kergaradec I à Brest, Gouesnou, Guipavas. Suppression de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la suppression de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de Kergaradec I située sur les communes de Brest, Gouesnou et Guipavas.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- C 2017-12-233** - **Clôture administrative et financière de la ZAC multisites de Saint Martin à Brest. Quitus à Brest Métropole Aménagement de sa mission de concession.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de donner quitus à BMA de sa mission de concession concernant la ZAC multisites de Saint Martin située à Brest, pour clôturer administrativement et financièrement l'opération.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
Contre : J. LE GOIC
- C 2017-12-234** - **ZAC multisites de Saint Martin à Brest. Suppression de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)**
sumé: Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la suppression de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) multisites de Saint Martin située à Brest.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- C 2017-12-235** **- Le Relecq Kerhuon - ZAC de Kerscao. Suppression de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté).** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la suppression de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de Kerscao située à Le Relecq-Kerhuon.*
- C 2017-12-236** **- ZAC 'Parc d'activités de l'Hermitage' à Brest. Approbation d'un projet de convention de participation financière au titre de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme.** **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
- Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté « Parc d'activités de l'Hermitage », il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de convention de participation financière au titre de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme, sollicitée par la société IMMOJI pour une parcelle située dans le périmètre de la ZAC, d'adopter le principe d'une perception directe par l'aménageur, et d'autoriser sa signature par le Président ou son représentant.*
- Contre : J. LE GOIC**

DEVELOPPEMENT

- Tourisme

- C 2017-12-237** **- SYNDICAT MIXTE DE LA POINTE ST MATHIEU : dissolution et approbation du projet de convention financière** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la dissolution du syndicat mixte de la Pointe Saint Mathieu ainsi que le projet de convention financière (joint en annexe) afin de financer les dettes et engagements financiers conclus avant le 1^{er} janvier 2018 (sur la base des clés de répartition existantes au sein de cet EPCI) et le transfert de l'ensemble de l'actif du syndicat mixte à la Communauté des Communes du Pays d'Iroise et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.*

ADMINISTRATION GENERALE

- C 2017-12-238** **- Voeu relatif au contournement Nord de Lambézellec** **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
- Contre : le groupe 'Europe Ecologie - Les Verts' et J. L GOIC**
- Abstentions : les groupes 'Brest Nouvelle Citoyenneté' et 'Rassemblement pour Brest'**

**Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être demandées
au Service des Assemblées**

MIS A L’AFFICHAGE LE 15 DECEMBRE 2017.